

### Un rôle de contrôle et de bienveillance

Les gestionnaires des bars restent seuls maîtres du bar. Les associations étudiantes labellisées s'engagent à ne pas servir d'alcool à un étudiant ayant une consommation problématique visible et à ne pas laisser un étudiant en état d'ébriété prendre la route (en voiture, 2 roues ou à pied). Le code de la santé publique interdit aux gestionnaires d'un bar de faire boire quelqu'un jusqu'à l'ivresse.

### Être relais des valeurs citoyennes

La non assistance à personne en danger est sanctionnée par le code pénal. Lorsqu'une personne court un risque pour sa vie, l'association étudiante organisatrice se doit d'intervenir. L'association peut être poursuivie pénalement sur ce fondement. Cette obligation d'assistance à une personne en danger ne s'entend que pour un tiers, qui lui-même ne risque pas pour sa vie s'il vient en aide à ladite personne.

## III. Adopter une Attitude Éthique

*Les associations étudiantes œuvrent à faciliter le quotidien des étudiants dans une démarche pragmatique, de terrain et de bon sens.*

### Être cohérent dans l'action

Les associations étudiantes labellisées s'engagent à ne pas privilégier les bénéfices de la vente d'alcool pour les finances de son association mais bien de veiller à limiter tout abus et de maîtriser la consommation d'alcool. Les associations étudiantes labellisées s'engagent à veiller à la bonne gestion de leurs bars et à prendre connaissance de la réglementation en vigueur sur la publicité en faveur de l'alcool qui n'est possible que dans le respect du Code de la santé publique.

Rappel : Article L3323-2 de la Loi Evin : Toute opération de parrainage est interdite lorsqu'elle a pour objet ou pour effet la propagande ou la publicité, directe ou indirecte, en faveur des boissons alcooliques.

**Promouvoir ses valeurs au travers de ses actes**  
Les associations étudiantes labellisées s'engagent à ne pas faciliter l'accès à une consommation excessive d'alcool par un prix trop bas et pour cela, ils s'engagent à faire du prix de ces boissons alcoolisées un barrage à l'abus.

Dans cette même démarche, les associations étudiantes labellisées s'engagent à ce que les boissons sans alcool soient peu coûteuses voire gratuites afin de privilégier les conducteurs et de respecter le choix de chacun de ne pas boire d'alcool.

### L'exemplarité des organisateurs

Les organisateurs de soirées étudiantes ont une obligation d'exemplarité ce qui implique qu'ils se soumettent simplement au règlement imposé.

### Accélérer la prise de conscience

L'éducation à la sécurité routière ne s'arrête évidemment pas aux soirées étudiantes et les associations étudiantes labellisées s'engagent à prôner un message clair de prévention tout au long de l'année.

Pour prévenir des comportements à risques en milieu étudiant, les associations étudiantes labellisées s'engagent à diversifier leur lieu d'intervention en terme d'action de prévention : en soirée mais aussi sur les campus et dans les écoles, les bars, les lieux de rencontres des étudiants.



S'engage pour vous à organiser des soirées en toute sécurité en étant signataire de la Charte des Soirées Étudiantes Responsables.

Le Label «Soirée Étudiante Responsable» repose sur 3 grands principes :

- Le respect des autres et de soi-même à travers une Attitude Responsable et Solidaire
- Le respect de la loi à travers une Attitude Citoyenne
- Le respect de valeurs éthiques afin de garder une cohérence dans l'action

La FAGE (Fédération des Associations Générales Étudiantes) est un réseau national de 1500 associations étudiantes. Un de ses principaux objectifs est de favoriser l'engagement associatif des étudiants et de dynamiser la vie associative sur les campus.

Consciente des conduites à risques auxquelles sont exposés les étudiants au quotidien, la FAGE invite les associations étudiantes, par cette présente Charte, à s'engager en faveur de la sécurité routière dans les soirées étudiantes.



La FAGE a développé tout un volet d'activités axé sur la prévention des conduites à risques, avec pour approche globale l'information et la responsabilisation des étudiants, mais sans culpabilisation. L'expérience de terrain nous montre que les messages de prévention sont souvent mieux acceptés quand ils sont diffusés par les étudiants eux-mêmes, et partant de ce principe, les associations étudiantes, en tant qu'acteurs de la vie étudiante, se sont fixées pour mission l'accompagnement et l'orientation des étudiants adoptant des conduites à risques.

*Dans le respect de ces valeurs, afin de montrer l'exemple et d'impulser une dynamique de prise de conscience, la FAGE s'engage avec ses associations étudiantes signataires à respecter cette charte au travers des valeurs suivantes :*

## I. Adopter une Attitude Responsable et Solidaire

*Les organisateurs de soirées étudiantes sont les acteurs incontournables de la prévention à la sécurité routière en milieu étudiant. De part leurs rôles de gestionnaires et de décideurs, ils donnent le ton à la soirée. Une équipe d'organisateur doit être fiable et anticiper les risques.*

### Le respect des règles de sécurité

Les associations étudiantes labellisées s'engagent à respecter les normes des Etablissements Recevant du Public soit : maintenir ouvertes et dégagées toutes les issues de l'établissement, accueillir un nombre de participants compatible avec la capacité de l'établissement.

Les associations étudiantes labellisées s'engagent à mettre en place un personnel de sécurité qui devra être présent avant, pendant et après la soirée, et s'assurer de son bon déroulement en effectuant des rondes régulières.

### Un esprit solidaire envers les étudiants qu'elles accueillent...

Les associations étudiantes labellisées s'engagent à mettre en place un dispositif de prévention du Risque «alcool» sur la conduite et la santé en donnant accès à des outils d'information et de sensibilisation sur les effets des substances psycho actives et de la poly consommation.

Les associations étudiantes labellisées s'engagent à nommer un étudiant référent attitré à la sécurité routière au sein de leur bureau. Cet étudiant sera formé à la sécurité routière et aura en charge le bon déroulement des dispositifs de prévention lors des soirées. Ce dernier pourra travailler en liaison direct avec le référent sécurité routière désigné, dans certains établissements.

Les associations étudiantes labellisées s'engagent à réduire les risques en évaluant le taux d'alcoolémie des conducteurs et s'engagent à inciter par tous moyens les personnes ayant un taux supérieur à 0,5 g/l à ne pas reprendre le volant.

### Une conscience réelle de ses responsabilités

Conduire avec une alcoolémie comprise entre 0.5 et 0.8 g par litre de sang est une infraction passible d'une amende de 135 € et de la perte de 6 points du permis de conduire. Conduire avec un taux supérieur à 0.8 g par litre de sang est un délit passible de 2 ans d'emprisonnement, de 4500 € d'amende, la perte de 6 points du permis de conduire et un retrait de permis immédiat.

Les associations étudiantes labellisées s'engagent à sensibiliser les étudiants aux risques réels d'accidents, parfois mortels, encourus lorsqu'un étudiant prend la route après avoir consommé de l'alcool ou d'autres substances; et à informer de l'atteinte à l'intégrité physique et psychique que peut entraîner ce comportement.

## II. Adopter une Attitude Citoyenne

*Les Associations étudiantes sont un moyen de donner tout son sens à la citoyenneté notamment dans l'organisation d'un projet collectif telle qu'une soirée étudiante.*

### Un esprit citoyen qui vise à promouvoir le respect des lois et des règles en vigueur.

Le citoyen doit respecter les lois et s'informer. A ce titre les associations étudiantes labellisées s'engagent à respecter et à faire respecter les lois et les règles en vigueur.

### Une attitude citoyenne dans la gestion du bar

Au-delà de l'obtention d'une licence adaptée qui est obligatoire, la gestion des bars est à prévoir avec beaucoup de vigilance afin d'éviter toutes situations dramatiques.